

*L'Abattoir, Chalon-sur-Saône
L'APSOAR, Boulieu-lès-Annonay
Atelier 231, Sotteville-lès-Rouen
Les Ateliers Frappaz, Villeurbanne
Le Boulon, Vieux-Condé
Le Citron Jaune, Port-Saint-Louis-du-Rhône
Le Fourneau, Brest*

**Arts de la Rue :
le réseau des
centres nationaux**

*Lieux publics, Marseille
Le Moulin Fondu, Noisy-le-sec
La Paperie, Angers
Le Parapluie, Aurillac
Pronomade(s) en Haute-Garonne
Les Usines Boinot, Niort ...*

A l'attention de Mme Aurélie Filippetti
Ministre de la Culture et de la Communication
3, rue de Valois
75001 Paris

Le mardi 8 avril 2014

Objet : Réactions suite à la signature de l'accord Unédic du 22 mars 2014, relatif à l'assurance-chômage.

Madame la Ministre,

Le réseau national des CNAR(s) demande aux Ministres concernés (Culture et Travail) de ne pas agréer l'accord intervenu le 22 mars entre les partenaires sociaux relatif à l'assurance chômage. Cet accord déstabilise encore davantage les plus fragiles et précaires bénéficiaires de cette solidarité nationale sur laquelle est basée une grande partie de l'économie du spectacle vivant en France.

Le réseau des CNAR(s) partage et soutient les éléments qui vous ont été exprimés le 4 avril dernier par la Fédération Nationale des arts de la rue, ainsi qu'à M François Rebsamen. Nous déplorons notamment l'absence de prise en compte des travaux réalisés par le Comité de suivi réunissant un certain nombre de parlementaires et de membres d'organisations professionnelles représentatives de nos métiers.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de toute notre considération.

Les 13 CNAR(s)
réunis en assemblée plénière
le mardi 8 avril 2014
à Encausse les Thermes

Correspondance à adresser à

Pronomade(s) en Haute-Garonne
Centre national des arts de la rue
Rue de la Fontaine 31160 Encausse les Thermes
05 61 79 95 50 / accueil@pronomades.org / <http://www.pronomades.org>